



Déclaration des représentants de la FSU 23 au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail de la Creuse

Madame L'Inspectrice d'Académie,

Les représentants de la FSU 23 ont manifesté un engagement fort et des attentes nombreuses dès la création des CHSCT dans l'Education Nationale. Ils ont expliqué à plusieurs reprises leur conviction que le CHSCTD était un lieu de débat et de construction de consensus autour de l'amélioration des conditions de travail et de la santé des personnels qui représentent un enjeu majeur, tant pour les personnels que pour l'administration.

Or, année après année, nous n'avons pu que déplorer les freins administratifs et le manque d'engagement des responsables départementaux dans ce dossier. Nous avons d'ailleurs été contraints de faire appel au Recteur puis à l'Inspection du travail. Ces alertes ont produit leur effet !!!

Le CHSCTD du 10 novembre 2015 a marqué en cela une véritable rupture puisque pour la première fois, de réels engagements ont été pris, dans un esprit constructif, dans une volonté partagée de faire avancer les dossiers restés trop longtemps sans réponse. Le Programme Annuel de Prévention (PAP) voté est d'ailleurs la transcription de ce travail. Nous étions alors certains que le CHSCTD de la Creuse allait enfin trouver un fonctionnement réglementaire et efficace, au service des personnels. C'est pour cela que nous nous sommes engagés dans un travail de propositions, que nous avons multiplié les initiatives : pas moins de 4 sollicitations de rencontres, contacts avec les écoles et établissements pour mettre en place les visites votées, proposition d'un calendrier de travail comme prévu dans le PAP...

Malheureusement, toutes ces initiatives sont restées sans réponse... 5 mois après le CHSCTD de novembre, toujours aucune avancée sinon la publication des comptes-rendus et avis, la mise en place d'une rubrique CHSCTD sur le site de la DSDEN... Pire, sur le dossier spécifique du DUERP, vous demandez aux agents en charge du dossier un travail colossal de synthèse des risques mentionnés, année après année, sans prendre vos responsabilités en apportant les mesures de prévention qui s'imposent. Le groupe de travail du 29 mars 2016 était la démonstration de votre absence de volonté. En effet, vous aviez invité à titre d'expert un personnel de direction qui a réussi à mettre en place, en 18 mois, à la Cité Scolaire d'Aubusson, un DUERP recensant les risques et prévoyant les mesures de prévention associées tout en associant les personnels de cet établissement qui accueille l'équivalent d'1/8e des effectifs élèves et d'1/4 des personnels du 1er degré... Or, à votre échelle de responsabilité, 15 ans après l'obligation faite aux employeurs publics de prendre les mesures nécessaires à assurer la sécurité et la santé des agents au travail, 6 ans après la publication de la circulaire nationale, 4 ans après la publication de la circulaire départementale : **toujours rien !**

Aujourd'hui, il est urgent, comme dans les autres départements, de mettre en œuvre une véritable politique de prévention en acceptant de collaborer avec les représentants du personnel, dans l'intérêt des agents et des usagers pour lesquels ils s'engagent quotidiennement sans compter. L'entrave au fonctionnement du CHSCTD ne peut plus durer. Les personnels et leurs représentants attendent des engagements clairs, notamment la mise en œuvre réelle du PAP d'ici la fin de l'année. Nous souhaitons que ce CHSCTD construise effectivement un calendrier de travail qui permette d'apporter rapidement des réponses concrètes et un soutien sans faille de l'administration aux personnels.

Guéret, le 7 avril 2016